



CHSCT du 2 décembre 2015 SOLIDAIRES ET CGT claquent la porte !

Ce 2 décembre 2015, se tenait un CHSCT en 2^e convocation suite au boycott de la première séance. Les organisations syndicales avaient demandé que soient soumises à l'avis du CHSCT, comme cela doit être fait obligatoirement les restructurations suivantes :

⇒ PCR, EDR, fermeture de la trésorerie de La Roquebrussanne et regroupement des Services de Direction.

Tout cela dans un contexte de suppressions d'emplois et de remise en cause des règles nationales d'affectation.

Une déclaration liminaire SOLIDAIRES, FO et CGT a été lue au président du CHSCT.

En ce qui concerne les PCR :

Extrait déclaration liminaire : « ...si beaucoup d'agents ne changeront pas de RAN, certains ne pourront suivre leur mission sans en changer, d'autres vont de fait devoir changer de missions pour cause de répartition des DFE et de polycompétence, aucun service, et, a fortiori aucun agent n'a une vision raisonnable de la quantification du nombre de missions et des charges inhérentes à chacune d'entre elles ! ...

Donc pour nous, et en restant dans la compétence du CHSCT, cette restructuration sera un nid à tensions, un nid à RPS, à burn out, alors que les services d'où seront issus les personnels, ne représentaient pas, jusqu'ici, le 1^{er} vivier de situations de stress au travail. »

Concernant l'engagement des agents à suivre ou pas la mission transférée, le DDFIP a indiqué que cet engagement n'était pas contraignant. Pourtant, dans le cadre de la consultation, les agents n'avaient eu qu'une alternative : suivre ou ne pas suivre la mission ! Un autre Directeur a reconnu que la majorité des agents ne s'est pas prononcée. C'est bien la démonstration de la perplexité voire de la crainte d'une grande partie des agents concernés.

Leurs inquiétudes sont fondées : en effet, en l'absence de volontaire pour suivre la mission transférée, l'agent le moins ancien du service concerné devra participer au mouvement local pour obtenir un poste de titulaire. Dans le cadre du premier mouvement suivant cette suppression, il bénéficiera d'une priorité sur son service d'origine. A défaut d'obtenir un poste de titulaire, il sera affecté en surnombre sur une structure de la même mission/structure située sur la même commune mais pourrait tout de même, au final, et en cas de vacance de poste, être affecté d'office par la Direction.

La Direction a reconnu l'aspect "polycompétence", mais elle considère que globalement « chacun apportera sa compétence ».

Elle n'a toujours pas établi les protocoles de fonctionnement qui auraient pu permettre de mieux cerner la répartition des tâches au sein des PCR et des PCE.

A ce jour, malgré nos demandes répétées, aucune réunion n'est prévue sur les règles d'affectation locale et sur les protocoles de fonctionnement.

La Direction, après l'échec patenté du PRS et de la départementalisation des procédures collectives, poursuit sa démarche de restructuration à la hussarde avec échec assuré à la clé.

Quant à l'aménagement des locaux, la DDFiP a indiqué laconiquement, sans la production de plans, que les locaux ont des espaces suffisants dans la plupart des sites. Pour l'aire toulonnaise, on nous annonce une réflexion plus globale concernant le futur PCRCP, mais aussi d'autres services. Comment faire plus lapidaire si ce n'est à ne rien dire et à ne fournir aucun document !

Les représentants du personnel ont donc annoncé qu'ils exigeaient un nouveau CSHCT avec l'ensemble des éléments demandés (règles locales d'affectation, protocoles de fonctionnement, plan de réaménagement des locaux).

L'Echelon Départemental de Renfort, EDR :

Extrait de la déclaration liminaire : « Suite à la parution le 14 août 2015 de la note de service 2015/06/11146, concernant le temps de travail des agents de l'équipe départementale de renfort, nous vous avons interpellé afin d'obtenir des précisions quant à sa mise en application.

La méthode, pour le moins très laxiste, consistant à éditer une telle note, remettant en cause des années de pratique, un 14 août, en pleine période de congés, pour une mise en application au 01 septembre, alors même que la majorité des agents concernés ne pouvaient de fait être prévenu, nous avait largement choqués.

La direction locale s'est alors accordé un délai de réflexion afin de prendre en compte les divers problèmes, aussi bien humains que professionnels, que pose l'application de cette note.

Nous vous avons alors demandé qu'une concertation avec l'ensemble de l'EDR soit rapidement planifiée...Cependant, quelle ne fut pas notre surprise en voyant que cette réunion n'était ouverte qu'à 6 membres, alors que la totalité de l'équipe était en attente ! Quel camouflet pour les agents de l'EDR, quel manque de considération! »

La Direction a reconnu que certaines dispositions de cette note nationale étaient toujours en cours de réflexion localement. Nous en avons donc conclu que le CHSCT ne pouvait pas, là non plus, émettre d'avis.

CFP de La Roquebrussanne :

Extrait déclaration liminaire : « La fermeture de ce CFP, uniquement motivée par une recherche d'économies budgétaires, ne satisfait en rien les usagers, les ordonnateurs et les agents.

Bien que le contexte professionnel ne soit pas des plus facile à la Roquebrussanne, nous tenons à souligner que cette situation a été voulue par la direction, et qu'elle permet maintenant de justifier sa fermeture. Un apport d'effectifs aurait permis à nos collègues d'exercer dans des conditions normales leurs activités professionnelles !

Quant au transfert de la mission recouvrement au SIP de Brignoles, là encore aucun plan n'est fourni. Il est donc demandé au CHSCT de se prononcer sur de simples bonnes intentions. Cependant, le CHSCT n'est pas une simple chambre d'enregistrement de vos décisions prises unilatéralement et sans projets concrets, qui plus est dans l'urgence, et qui finissent toujours par dégrader les conditions de travail des personnels. Alors que l'on demande, sans cesse, un grand professionnalisme aux agents,

nous sommes confrontés à un véritable amateurisme de la Direction qui frise l'irresponsabilité en matière de restructuration. »

La DDFiP réfléchit encore au moins mauvais aménagement pour accueillir le poste transféré...prenant effet au 1^{er} janvier 2016 !!!...non sans avoir fini par reconnaître que personne n'arrivera immédiatement sur le SIP de Brignoles ! Donc tout va bien... Nous avons demandé que cette question soit à l'ordre du jour d'un prochain CHSCT avec un projet présenté.

Regroupement des services de Direction

Extrait de la déclaration liminaire : « Ce projet structurel est le seul point inscrit à l'ordre du jour de ce CHSCT pour lequel des plans sont produits. Néanmoins, des points importants ne sont pas abordés. Ainsi, aucun état précis du nombre d'emplois transférés ne nous est communiqué. De même, la problématique habituelle des places de parking semble ignorée. Compte tenu du nombre d'agents qui travailleront sur ce site, il serait également important d'examiner l'espace de convivialité. Enfin nous constatons que la Direction a décidé de faire disparaître la caisse et ce, sans aucune discussion préalable avec les représentants du personnel pour mesurer l'inévitable répercussion sur les plus proches services. »

Oui, il faudra penser aux places de parkings. Non, il n'y a pas de solution arrêtée pour le transfert des missions de la caisse de Besagne. En résumé, rien n'est réfléchi...ou tout est caché ! Pourquoi changer les habitudes ?!

L'accueil commun de Toulon:

Extrait de la déclaration liminaire : « Dans le Tableau de Bord de Veille Sociale, un service, le SIP de TNO auquel est adossé l'accueil commun, apparaît comme potentiellement à haut risque en matière de Risques Psycho-Sociaux. En effet, celui-ci se situe en tête de classement en matière de demande d'arrêt de maladie de courte durée, d'agressions verbales et d'écrêtements horaires. Ce contexte n'est pourtant pas nouveau puisqu'il demeure inchangé depuis 2013. Actuellement, ce SIP est toujours signalé en point d'alerte et ce en dépit d'une interpellation, courant septembre, suite à un retard d'ouverture de l'accueil et la venue de M. PAREJA pour rencontrer les agents et leurs représentants. Depuis, la DD-FiP du Var n'a envisagé aucune réunion pour faire avancer ce sujet par une amélioration organisationnelle. Nous attendons du président du CHSCT qu'il rappelle, en responsabilité, au DDFiP du Var, ses devoirs en matière de prévention des RPS.

Sans attendre, considérant que les agents de ce service sont dès aujourd'hui en droit d'alerte, les représentants au CHSCT vont entamer une enquête de service. »

Une commission d'enquête va donc débiter ce lundi 7 décembre 2015 afin de déterminer si ce service est en danger grave et imminent (droit d'alerte). Il aura fallu en arriver là pour obtenir enfin quelques statistiques officielles qui restent tout de même très partielles.

A 12H les représentants SOLIDAIRES et CGT ont quitté la séance considérant que ce CHSCT était vide de sens, puisqu'aucun des projets à examiner n'était accompagné des documents et propositions nécessaires à l'émission d'un avis.

Les organisations SOLIDAIRES et CGT vont poursuivre leur combat pour obtenir un réel dialogue social constructif et respectueux des agents. Ceux-ci ont toute légitimité à connaître les projets de réorganisation qui les concernent dans le but d'émettre une opinion.